

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ ST / Eau

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 17 septembre 2016
Rapport n° 16/5-05

OBJET MODIFICATION DU TARIF DE LA PART COMMUNALE EAU POTABLE
ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE PLURIANNUELLE (2017-2021)

Par Délibération du 17 décembre 2011, la Ville a approuvé une grille tarifaire pluriannuelle pour la période 2012 à 2016 :

Prix	2012	2013	2014	2015	2016
Tranche 1 0 à 90 m ³	0,2329 €/m ³	0,2399 €/m ³	0,2471 €/m ³	0,2545 €/m ³	0,2621 €/m ³
Tranche 2 91 à 180 m ³	0,3014 €/m ³	0,3104 €/m ³	0,3198 €/m ³	0,3293 €/m ³	0,3392 €/m ³
Tranche 3 Supérieur à 181 m ³	0,5343 €/m ³	0,5503 €/m ³	0,5668 €/m ³	0,5838 €/m ³	0,6014 €/m ³

Cette grille avait été établie grâce à une étude prospective et le choix d'un scénario d'évolution de la part « Ville » du prix de l'eau permettant de réaliser une programmation d'investissements prévisionnels. A ce jour, la collectivité a entrepris l'ensemble des gros chantiers visés dans son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et doit continuer sa démarche pour maintenir en état son patrimoine du Service Public d'Eau Potable.

Dans l'attente de la révision du Schéma Directeur AEP et afin de poursuivre cette programmation ambitieuse et indispensable, il est nécessaire de maintenir les recettes du budget de l'eau.

Sur la base des éléments de l'étude prospective en vigueur (SDAEP), il est proposé de poursuivre sur la même évolution de 3 % chaque année entre 2017 à 2021, comme pour la grille des 5 dernières années (2012 à 2016) :

Prix	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Tranche 1 0 à 90 m ³	0,2700 €/m ³	0,2781 €/m ³	0,2864 €/m ³	0,2950 €/m ³	0,3039 €/m ³
Tranche 2 91 à 180 m ³	0,3494 €/m ³	0,3599 €/m ³	0,3707 €/m ³	0,3818 €/m ³	0,3933 €/m ³
Tranche 3 supérieur à 181 m ³	0,6194 €/m ³	0,6380 €/m ³	0,6571 €/m ³	0,6768 €/m ³	0,6971 €/m ³

Rapport n° 16/5-05

Je vous demande, en conséquence, d'approuver la nouvelle grille tarifaire concernant la part communale Eau Potable, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/09/2016 14:07

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 17 septembre 2016

Délibération n° 16/5-05

OBJET **MODIFICATION DU TARIF DE LA PART COMMUNALE EAU POTABLE**
ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE PLURIANNUELLE (2017-2021)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/5-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

9 voix contre
(dont 3 votes par procuration)

pour

<p>↓</p> <p>Monsieur FOURNEL Dominique, Madame ANILHA Fernande, Messieurs HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques, Mesdames LATRA Sylvie et VITRY Faouzia</p>	<p>↓</p> <p>autres élus présents et mandatés</p>
---	--

Approuve la nouvelle grille tarifaire pluriannuelle concernant la part communale Eau Potable, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017.

Prix	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Tranche 1 0 à 90 m3	0,2700 €/m3	0,2781 €/m3	0,2864 €/m3	0,2950 €/m3	0,3039 €/m3
Tranche 2 91 à 180 m3	0,3494 €/m3	0,3599 €/m3	0,3707 €/m3	0,3818 €/m3	0,3933 €/m3
Tranche 3 supérieur à 181 m3	0,6194 €/m3	0,6380 €/m3	0,6571 €/m3	0,6768 €/m3	0,6971 €/m3



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/09/2016 14:07